

Délibération du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
RETHORE Jacqueline	à REBILLARD Michèle
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2503-13 | Culture – Changement de prestataire pour la billetterie spectacles

Monsieur Vincent GUIBERT, Adjoint à la Culture, à la Vie associative et à la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et la SAS MAPADO,

Considérant la solution logicielle MAPADO adaptée aux enjeux des établissements culturels,

Considérant que celle-ci répond aux besoins du service billetterie,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville active où il fait bon vivre en date du 13 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention entre la ville des Ponts-de-Cé et la SAS MAPADO,
- Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

